



Orientation éditoriale, normes bibliographiques & consignes typographiques

Orientation éditoriale

La *Revue française de pédagogie : recherches en éducation* publie des articles issus de travaux de recherche originaux, portant sur des problématiques d'éducation et de formation. La revue ayant vocation à couvrir ce champ de manière large, les contributions qu'elle accueille relèvent d'une pluralité d'approches et de disciplines de référence. Le contenu des articles proposés pour mise en lecture auprès du comité de rédaction doit être déterminé à l'initiative des auteurs, dans le cadre défini ci-dessus.

Conformément aux usages, les auteurs acceptent de ne pas soumettre simultanément leurs textes à d'autres revues. Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs. Les articles doivent être accompagnés d'un résumé de six à huit lignes, en français et, si possible, en anglais, d'une série de quatre à six mots-clés appartenant au thésaurus européen des systèmes éducatifs (disponible sur Internet à l'adresse : <<http://www.vocabularyserver.com/eurydice/fr/index.php>>) ainsi que des références et coordonnées complètes du ou des auteurs.

La longueur de chaque article doit être comprise impérativement entre **30 000 et 40 000 signes (espaces compris)**. Les notes doivent être numérotées en continu et utilisées de façon limitée. La bibliographie doit être présentée selon les normes présentées ci-dessous.

Les auteurs veilleront, lorsque c'est nécessaire, à expliciter clairement leurs modes d'investigation et leurs méthodologies de recueil et d'analyse des matériaux sur lesquels ils fondent leurs résultats et leurs analyses. Ils prendront également soin de préserver la lisibilité de leur texte en renvoyant certains détails ou procédures techniques en annexe.

Les illustrations (tableaux, figures ou images), en particulier quand elles sont nombreuses et/ou volumineuses, doivent être adressées dans un fichier spécifique joint à celui contenant le texte de l'article.

Les articles doivent être adressés au secrétariat de rédaction de la *Revue française de pédagogie : recherches en éducation* par courrier électronique à l'adresse :

revue.rfp@ens-lyon.fr

Consignes bibliographiques

La méthode de citation utilisée pour la *Revue française de pédagogie : recherches en éducation* est celle du « premier élément » (référence courte), détaillée ci-dessous.

On indique dans le corps du texte, et entre parenthèses, une référence bibliographique, abrégée, comportant les éléments suivants, séparés par une virgule, le nom du ou des auteurs, la date du document, ainsi que, éventuellement, le ou les numéros de pages.

Cette référence réduite renvoie à la référence complète localisée en bibliographie finale et libellée selon les schémas présentés ci-dessous :

| Pour les monographies

NOM P. (année). *Titre. Compléments au titre.* Lieu : Éditeur.

(Baron & Bruillard, 1996) *BARON G.-L. & BRUILLARD É. (1996). L'informatique et ses usagers dans l'éducation. Paris : PUF.*

| Contributions à des monographies

NOM P. (année). « Titre de la contribution ». In P. Nom, *Titre. Compléments au titre.* Lieu : Éditeur, pages.

(Weber, 2001) *WEBER F. (2001). « De la modélisation à la description armée : le cas de l'ethnographie réflexive ». In J.-Y. Grenier, C. Grignon & P.-M. Menger, Le modèle et le récit. Paris : Éd. de la Maison des sciences de l'homme, p. 355-364.*

| Articles de périodiques

NOM P. (année). « Titre de l'article ». *Titre du périodique*, tomain ou volume, n°, pages.

(Bru, 2002) *BRU M. (2002). « Pratiques enseignantes : des recherches à conforter et à développer ». Revue française de pédagogie, n°138, p. 63-71.*

(Dutercq & Lafaye, 2003) *DUTERCQ Y. & LAFAYE C. (2003). « Engagements et mobilisation autour de l'école : les actions pour le maintien en ZEP d'écoles ». Revue française de sociologie, vol. 44, n°3, p. 469-495.*

(Picon, 1994) *PICON A. (1994). « Les rapports entre sciences et techniques dans l'organisation du savoir, milieu XVIII^e – milieu XIX^e siècle ». Revue de synthèse, t. CXV, n°1-2, p. 103-120.*

| Périodique

Titre du périodique, année, tomain ou volume, n° : « Titre du fascicule », coordonné par P. Nom.

(*Revue de métaphysique et de morale*, 1994) *Revue de métaphysique et de morale*, 1994, vol. 99, n°1 : « La médiation italienne ».

(*Recherche et formation*, 2005) *Recherche et formation pour les professions de l'éducation*, 2005, n°48 : « Formation et problématisation », coordonné par M. Fabre.

Les références bibliographiques finales sont toujours classées par ordre alphabétique d'auteur et *toujours* selon les schémas généraux indiqués ci-dessus, ponctuation comprise. Cette dernière obéit principalement à l'exigence de séparation des éléments de la référence. L'éditeur, l'année d'édition, *a fortiori* les pages indiqués sont naturellement ceux du ou des documents effectivement utilisés par le rédacteur de l'article (et qui ne sont donc pas des premières éditions).

| Documents électroniques

Les références aux documents électroniques s'inspirent des schémas présentés ci-dessus selon qu'il s'agit d'une monographie ou d'un article de périodique. En lieu et place de « l'adresse bibliographique » (Lieu : édition), on indique la mention « En ligne », l'adresse électronique précise (et complète) pour y accéder et, entre parenthèses, la date de dernière consultation du document.

(Robillard, 2004) ROBILLARD J. (2004). « Ontologies : antinomies, contradictions et autres difficultés épistémologiques du concept ». Sticef, 2004, 11. En ligne : <http://sticef.univ-lemans.fr/num/vol2004/robillard-05/sticef_2004_robillard_05.htm> (consulté le 13 avril 2005).

(Larivain & Cormier, 2004) LARIVAIN C. & CORMIER J.-Y. (2004). *Portrait des enseignants de collèges et lycées : interrogation de 1000 enseignants du second degré en mai-juin 2004*. Paris : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : direction de l'évaluation et de la prospective, 2004. En ligne : <<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/dossiers/dossier163/dossier163.pdf>> (consulté le 13 avril 2005).

| Pluralité d'auteurs et d'éditeurs

Conformément aux schémas précédents, les auteurs ou les éditeurs sont toujours mentionnés selon leur ordre d'apparition sur la page de titre du « document hôte » et sont séparés entre eux par une virgule.

S'il y a plus de trois auteurs, on indique les trois premiers suivis de la mention « *et al.* » (pour « *et alii* ») dans la référence dans le corps de texte. Dans la bibliographie finale en revanche, il convient de développer si possible la totalité des auteurs :

(Bérard, Richard, Baron *et al.*, 1993) BÉRARD J.-M., RICHARD C., BARON G.-L. CASANOVA S., ELIE E., LEPRINCE A. & LUCY J. (1993). *Utilisations de l'ordinateur dans l'enseignement secondaire*. Paris : CNDP.

Lorsqu'il y a plusieurs éditeurs commerciaux et (parfois) lieux d'édition, ils sont toujours mentionnés selon leur ordre d'apparition sur la page de titre du « document hôte » et sont séparés par un point-virgule.

FREITAG M. (1986). *Dialectique et société*. Lausanne : L'Âge d'homme ; Montréal : Éd. Saint-Martin.

DUTERCQ Y. [dir.] (2001). *Comment peut-on administrer l'école ? Pour une approche politique de l'administration de l'éducation*. Paris : INRP et PUF.

S'agissant des documents dont les auteurs sont des institutions (administrations, centres de recherche, etc.), voir *infra*, « Spécification des éléments ».

| Sources d'information

La principale source de l'information contenue dans la référence bibliographique est le document signalé et la première source d'information dans le document est la page de titre ou son équivalent. Lorsque le document n'a pas de page de titre ou d'équivalent, une autre source (une couverture, etc.) peut fournir l'information nécessaire.

| Spécification des éléments

Dans le cas des œuvres textuelles, la responsabilité principale est normalement celle de l'auteur. Pour d'autres œuvres, elle peut être celle des artistes, des compositeurs, etc. Les collectivités peuvent être considérées comme ayant une responsabilité principale lorsque leurs œuvres reflètent leur pensée collective ou leur activité (par exemple, les rapports des comités, les actes de congrès, etc.), ou quand leur œuvre est de nature essentiellement administrative (manuels, répertoires, catalogues, etc.).

FRANCE : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (1992). « Accueil du public scolaire dans les musées ». Note de service n°92-205 du 15 juillet 1992. In *Recueil des lois et règlements*, 554-1, p. 26-28.

FRANCE : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (1992). « Organisation par les réseaux lecture et maîtrise de la langue : forums régionaux dans la perspective de la tenue des premières rencontres nationales de la lecture et de l'écriture ». Circulaire n°92-276 du 16 septembre 1992. *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, 8 octobre, n°38, p. 2952-2954.

Le nom de la ville où le document est publié doit être transcrit dans la langue originale, au nominatif, tel qu'il apparaît dans la source. Le nom de l'état, de la province, du pays, etc., doit être ajouté sous forme abrégée et entre crochets si cela s'avère nécessaire pour différencier d'autres villes portant le même nom ou pour identifier une ville peu connue.

GRIMALDI N. (1994). *L'ardent sanglot : cinq études sur l'art*. La Versanne [Loire] : Encre Marine.

Si une publication en plusieurs parties (volumes) couvre plusieurs années, on indique les dates de début et de fin. Si la publication n'est pas encore achevée, on transcrit la date de départ suivie d'un tiret et d'une espace.

LEIBNIZ G. (1923-). *Sämtliche Schriften und Briefe*, hrg. von der Akademie der Wissenschaften. Darmstadt : Berlin : Akademie-Verlag, 1923-

| Règles générales de transcription

L'information indiquée dans la référence bibliographique doit être transcrite comme elle se présente dans la source. Les détails de forme tels que l'emploi des majuscules, la ponctuation ne sont pas nécessairement reproduits (cf. *infra*).

Pour le nom de l'éditeur commercial, il peut être transcrit soit tel qu'il apparaît dans la source, soit sous forme abrégée, un sigle par exemple, pourvu que cela n'entraîne pas d'ambiguïté :

PUF pour Presses universitaires de France

Attention ! L'acronyme PUL est ambigu, pouvant désigner les Presses universitaires de Lyon ou les Presses universitaires de Lille ; en ce cas, on l'écrit en toutes lettres.

Éd. de l'EHESS pour Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.

Les mentions connexes « et compagnie », « et C^{ie} », « et fils », « Inc. », « Éducation », «

« Librairie », « Université », etc. ne doivent pas être reprises :

J. Vrin *et non* Librairie philosophique J. Vrin.

De Boeck *et non* De Boeck Université.

Quand ils appartiennent à la dénomination de l'éditeur commercial, les termes « Éditions » ou « Éditeurs » peuvent être abrégés en « Éd. » et doivent impérativement être placés avant le nom de propriété.

Éd. du Seuil *et non* Le Seuil

Éd. du Pommier *et non* Le Pommier

Éd. La Pensée sauvage (pour La Pensée sauvage éditions)

| Utilisation des majuscules

L'utilisation des majuscules doit être conforme à l'usage de la langue ou de l'écriture dans laquelle l'information est donnée. Il convient donc d'éviter de reproduire littéralement les typographies utilisées sur les pages de titre des documents, à l'exception des langues utilisant les majuscules (anglais & allemand).

| Divers

Les prénoms composés sont abrégés par leurs initiales en capitales suivies d'un point et séparées par un trait d'union.

Les sigles sont écrits sans noter les points entre les lettres : ADIREM, AECSE, APRIEF, CNRS, CNU, EHESS, ENSSIB, UNESCO, etc.

Consignes typographiques

| Majuscules

Il convient de proscrire l'usage intempestif des majuscules. Ne prennent ainsi aucune majuscule (en français) les noms de mois, de jours, comme les titres sociaux – professeur, ministre, président – ou les institutions dans leur désignation factuelle – conseil général, université, rectorat, académie. L'Académie comme l'Institut désignent respectivement l'Académie française et l'Institut de France qui abrite celle-ci. Il est donc préférable quand on veut désigner l'INSERM ou les IUFM d'utiliser leurs acronymes respectifs.

Pour les noms d'organismes, de laboratoires, de centres de recherches, etc., on ne met en capitales que la première lettre :

Centre national de la recherche scientifique

Institut national de la santé et de la recherche médicale

Laboratoire d'anthropologie sociale

Centre de recherches en éducation de Nantes

Les lettres accentuées doivent conserver un accent lorsqu'elles sont en capitales : À, Â, É, È, Ê, Î, Ô, Û...

Internet prend une majuscule, comme *Web* lequel doit, en toute rigueur, être composé en italiques, s'agissant d'un terme anglais.

| Abréviations des nombres ordinaux

On abrège premier(ère), deuxième/second(e), troisième..., de la manière suivante :

1^{er} / 1^{re}, 2^e / 2nd / 2^{de}, 3 (et non 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} ...).

Rappelons également que 1^o, 2^o, 3^o... sont les abréviations de *primo*, *secundo*, *tertio*..., le signe supérieur étant la lettre « o » et non un zéro.

On proscrie aussi la répétition des signes ou des lettres pour indiquer la pluralité :

§ 5 et 6 (et non §§ 5 et 6) ; p. 8-17 (et non pp. 8-17) ; f^{os} 2 et 3 (et non ff. 2 et 3).

Le pluriel abrégé de numéros est n^{os} et non n^{os}.

| Siècle, années & chiffres

On compose en chiffres romains et petites capitales les numéros des siècles, la lettre « e » en exposant : xx^e siècle et non pas 20^e siècle.

Le mot « siècle » prend une capitale initiale dans les expressions telles que : le Grand Siècle, le Siècle des Lumières, le Siècle des philosophes, etc.

Les décennies doivent normalement être écrites en toutes lettres (les années quatre-vingt). Toutefois, pour limiter l'ambiguïté que le contexte ne réduit pas toujours, il est possible d'indiquer une date complète (les années 1980).

Les nombres se composent en toutes lettres sauf dans le cas où l'on énonce des résultats de compte ou de statistiques.

| Locutions latines et locutions dans une langue étrangère

Elles se composent le plus souvent en italiques. Seules certaines expressions latines passées dans le langage courant se composent en romain (cf. tableau ci-après).

| Citations

Toute intervention sur une citation pour assurer la concordance des temps ou du nombre avec la phrase d'accueil (dans votre document) et/ou pour ajouter des mots susceptibles d'assurer une meilleure compréhension doit être composée en romain et entre crochets. Toute abréviation de citation sera matérialisée par des points de suspension entre crochets : [...].

| Locutions latines

Les locutions latines non francisées se composent en italique dans un texte en romain, et réciproquement, en romain dans un texte composé en italiques.

<i>ad hoc</i>	<i>ad libitum</i>	<i>a fortiori</i>
<i>a posteriori</i>	<i>a priori</i>	<i>bis</i>
<i>grosso modo</i>	<i>ibidem</i> ou <i>ibid.</i>	<i>idem</i> ou <i>id.</i>
<i>in extenso</i>	<i>in extremis</i>	<i>in fine</i>
<i>infra</i>	<i>locus citatum</i> ou <i>loc. cit.</i>	<i>statu quo</i>
<i>modus vivendi</i>	<i>opus citatum</i> ou <i>op. cit.</i>	<i>passim</i>
<i>quater</i>	<i>sic</i>	<i>supra</i>
<i>ter</i>	<i>via</i>	<i>vice-versa</i>

Lorsque ces locutions commencent une phrase, leur première lettre se compose en capitales. On notera également que les abréviations « cf. » (*confer* : « comparez avec ») et « etc. » (*et cætera* : « et toutes autres choses ») se composent en romain.

Un certain nombre d'expressions latines sont passées dans le langage courant (*apocopes*). Elles peuvent alors se composer en romain et accentuées si nécessaire.

critérium	desiderata	duo
duplicata	erratum	intérim
maximum	memento	mémorandum
post-scriptum	requiem	tollé
vade-mecum	veto	visa